



Informations générales

Se référer au site internet du Slime (www.lesslime.fr) pour :
le descriptif du dispositif, la foire aux questions, les vidéos présentant les visites à domicile, le dossier de candidature et les actualités du dispositif

Envoyer une version par email et une version papier accompagnée d'un courrier (après validation du dossier par email) à signature de l'élu en charge du dispositif et entête de la collectivité pilote

La collectivité ne doit remplir que les cases jaunes et rouges foncées (menus déroulants). Les cases rouges clair se remplissent automatiquement

NB : Pour aller à la ligne dans une même cellule, taper [Alt]+[Entrée] sur PC et [ctrl]+[cmd]+[entrée] sur mac

Pour l'onglet **1. Description générale**

La "Présentation générale de l'action" doit être synthétique (3000 caractères maximum). Il est possible d'ajouter une ou deux pages dans un document séparé et/ou un schéma explicatif de votre dispositif.

Pour les cellules de description (lignes 46 à 103) se reporter à l'onglet 5. *Critères de sélection*

Pour l'onglet **2. Bilan années précédentes**

Cet onglet n'est à remplir que par les collectivités demandant un renouvellement de leur Slime.

Pour l'onglet **3. Budget**

La collectivité doit contacter le CLER si elle souhaite ajouter des lignes au budget.

La collectivité doit sélectionner via les menus déroulants le type de dépense en question. La collectivité peut demander au CLER d'en ajouter, ou à défaut, de laisser la case vide et détailler la dépense dans la case à côté "détailler dépense si besoin".

La catégorie "1. Coordination du dispositif et animation territoriale" fait référence aux dépenses en lien avec l'animation du réseau Slime, telles quelles:

- gestion globale et administrative du projet;
- mobilisation, sensibilisation et formation des donneurs d'alerte et des acteurs relais;
- coordination d'un comité d'orientation;
- communication;
- animation, organisation d'interventions, de réunions;
- élargissement de son réseau de partenaires;
- actions pour améliorer l'efficacité de son Slime.

Cette catégorie est co-financée par un forfait dédié indépendant du nombre de visites réalisées. La collectivité ayant choisi ce forfait doit l'utiliser de façon indépendante des actions de coordination et d'animation en lien avec la réalisation des visites.
Rappel: ce forfait est plafonné à 70% de 50.000€ des dépenses éligibles en première année et à 70% de 25.000€ des dépenses éligibles les années suivantes.

La catégorie "3. Evaluation" fait référence aux dépenses en lien avec l'évaluation locale du dispositif, telles quelles:

- organisation et coordination de l'évaluation;
- réalisation de l'évaluation;
- communication autour de l'évaluation.

Cette catégorie est co-financée par un forfait dédié indépendant du nombre de visites réalisées. La collectivité ayant choisi ce forfait doit l'utiliser de façon indépendante des actions de coordination et d'animation en lien avec la réalisation des visites.
Rappel: ce forfait est plafonné à 70% de 20.000€ des dépenses éligibles.

La catégorie "2. Diagnostics socio-techniques et soutien renforcé" fait référence aux dépenses en lien avec les visites à domicile, telles quelles:

- coordination;
- organisation et réalisation des diagnostics sociotechniques;
- installation des petits équipements;
- orientation et accompagnement du ménage après la visite.

Le co-financement dépend du nombre de visites réalisées et ne peut pas être supérieur à 70% des dépenses éligibles en lien avec les visites en 2022 et 2023, 60% en 2024 et 50% en 2025. Par ailleurs, le co-financement ne peut pas dépasser le montant généré par le nombre de visites réalisées multiplié par le forfait par visite.

La catégorie "4. Formations et accompagnement méthodologique" fait référence aux dépenses en lien avec les formations proposées et éligibles. Ce co-financement s'élève à 75% des dépenses et n'est pas plafonné. Le co-financement de l'action "Accompagnement méthodologique Ambassadeur Slime" pour les collectivités éligibles et l'ayant choisi comme option est, quant à lui, plafonné à 2500€.

Dans "Accompagnement méthodologique Ambassadeur Slime" (A62, par exemple): cet accompagnement n'est valable qu'en phase de candidature et seule la prestation d'un ambassadeur Slime habilité par le CLER est prise en charge.

Dans "Recettes prévisionnelles du dispositif": remplacer « collectivité pilote » (cellule A81) par le nom de la collectivité et « partenaire financier » (cellules A82 à A86) par leur nom.

Pour l'onglet **4. Équipements**

La collectivité doit transposer les coûts des équipements dans l'onglet 3. Budget section "Diagnostics socio-techniques et soutien renforcé".

Pour l'onglet **5. Critères de sélection**

Le remplissage des colonnes B et C fait office d'engagement de la collectivité vis-à-vis des critères de sélection.

Contacts

slime@cler.org



Collectivité pilotant le Slime (cf critère de sélection 1)	Nom local du dispositif (par ex. Slime CLER...)	Territoire d'action du dispositif Slime	Département
Communauté Urbaine du Grand Paris Seine & Oise	SLIME GPSEO	13 communes	Yvelines (78)
Responsable du dispositif (NOM Prénom)	Adresse email	Numéro de téléphone	Service
Stéphane BOUTIN	stephane.boutin@gpseo.fr	06 20 06 77 61	Direction Energie - DGA Vie quotidienne
Date de début du dispositif (jj/mm/aaaa)	Date de fin du dispositif (jj/mm/aaaa)	Durée de l'action (en mois)	Adresse
01/01/2025	31/12/2025	12	Immeuble Autoneum – Rue des Chevries – 78410 Aubergenville

Budget total du dispositif local Slime	Budget de la collectivité éligible au co-financement via le Slime	Participation directe des autres partenaires	Co-financement Slime possible (total)
187 650,00 €	187 650,00 €	- €	92 275,00 €

Nombre de ménages sur le territoire d'action	115 230	Coût par ménage	815,87 €
Densité de population	Supérieure à 50hab/km2	Forfait par ménage	950,00 €
Type de territoire	Infra-départemental (EPCI, commune, etc)	Candidature préparée avec le soutien méthodologique d'un "ambassadeur du Slime" ?	NON
Age du dispositif	3ème année ou plus		

	Nombre minimal de ménages (en %)	Nombre minimal de ménages	Nombre de ménages qui recevront une visite	% du nombre minimal de ménage	Co-financement Slime (par an)
2025	2,0	230	230	100%	92 275,00 €
2026				#VALUE!	- €
					- €
					- €
Sur la période		230	230	100%	

Taux de co-financement CEE	Date de début de convention Slime+			
	2022	2023	2024	2025
	70%	70%	60%	50%

Présentation générale de l'action		
<i>Vous pouvez accompagner le dossier de candidature d'un schéma explicatif</i>		
<p>Historiquement, la ville des Mureaux avait mis en place fin 2014 un SLIME qui a été repris au 1 janvier 2015 par la Communauté d'Agglomération Seine&Vexin (CASV). Depuis le 1er janvier 2016, la CASV a disparu au profit de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O) pour le développer sur l'ouest de son territoire : les anciens périmètres de la Communauté d'Agglomération Mantes-en-Yvelines et la Communauté de Communes des Coteaux du Vexin. Au 1er janvier 2018, les élus de GPS&O ont fait le choix d'étendre le dispositif à l'ensemble de son territoire (73 communes) en tenant compte des besoins et des expériences SLIME(E) précédents.</p> <p>Pour le mettre en œuvre, GPS&O s'est appuyée sur les compétences locales de l'association Energies Solidaires qui a mis en oeuvre le SLIME en tant qu'experte en précarité énergétique et en conseil sur la maîtrise de l'énergie. Elle a en charge la mobilisation des donneurs d'alerte, le développement de la communication et la coordination des actions des chargés de visite en tant que référente technique. A la différence des premières années du dispositif, tous les salariés dédiés au dispositif sont portés par l'association Energies Solidaires depuis 2018.</p> <p>Sur 2025, le périmètre d'action du SLIME restera centré sur les 13 communes identifiées comme prioritaires. Ces communes sont réparties de façon homogène sur le territoire de la Communauté urbaine, mixant des communes à densité urbaine forte comprenant notamment des logements sociaux avec des quartiers faisant partie des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), et les zones rurales plus modestes avec beaucoup de maisons anciennes et potentiellement éligibles.</p> <p>Communes ciblées en 2025 : Achères ; Andrésv. ; Aubergenville ; Carrières-sous-Poissy ; Chanteloup-les-</p>	<p>Dans quel.s outil.s de politique publique le Slime est-il inscrit?</p>	<p>Plan Climat Air Énergie Territorial</p> <p>Plateforme locale de la rénovation énergétique</p>
	<p>Type de dossier</p>	<p>Renouvellement</p>
<p style="text-align: center;">Comment est animé/coordonné le dispositif ? (cf critère 6) <i>Qui assure l'animation générale du dispositif, l'information et la coordination régulière des partenaires concernés ; et selon quelles modalités (instances de gouvernance, fonctionnement et outils utilisés, etc.) ?</i></p>		
<p style="text-align: center;">La Communauté urbaine, pilote du dispositif, a en charge la coordination et la mise en place du dispositif.</p> <p>L'association Energies Solidaires, opérateur, est chargé de l'animation du dispositif : la mobilisation des donneurs d'alerte, l'animation des échanges avec les partenaires, l'accompagnement auprès des ménages, le reporting de l'activité.</p> <p>Suite aux précédentes expériences SLIME menées sur le territoire, une attention particulière sera portée à la mobilisation des donneurs d'alerte et l'animation des échanges entre les partenaires.</p> <p>Au-delà des entretiens individuels réalisés avec les donneurs d'alerte et les partenaires, un comité de suivi a été créé et a pour vocation d'accompagner, orienter et évaluer le fonctionnement du dispositif. Il rassemble l'association Energies Solidaires et les référents d'un ou plusieurs services concernés de la Communauté urbaine (Direction du Développement durable, Direction de l'Habitat, Direction de la Politique de la ville, Direction du Logement, Direction de la culture et des sports, Direction de la communication).</p>		
<p style="text-align: center;">Qui sont les publics ciblés par le dispositif ? (cf critère 2) <i>Préciser les critères retenus par la collectivité pour qualifier la précarité énergétique et ajouter au dossier la fiche de repérage / navette.</i></p>		
<p>Le public visé par le SLIME est celui en situation de précarité énergétique potentielle ou avérée. La définition de la précarité énergétique retenue est la suivante : « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».</p> <p>Tous les ménages sont éligibles quel que soit leur statut d'occupation.</p> <p>Les critères sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ménages dont les revenus sont inférieurs au seuil modeste de l'ANAH. - Taux d'effort énergétique (TEE) supérieur à 8% - Confort non atteint - éligibilité au chèque énergie, ou aux tarifs sociaux de l'énergie, ou à la CMU 	<p>Quels sont les critères retenus pour caractériser la précarité énergétique ?</p>	<p>Revenus trs modestes (seuils ANAH)*</p> <p>Revenus très modestes (seuils ANAH)</p> <p>Restriction / privation</p> <p>Sensation de froid</p> <p>Taux d'effort énergétique > 10%</p> <p>Autre critère, à préciser ci-dessous:</p> <p>TEE > 8%</p>

Comment et par qui sont repérés les ménages ? (cf critère 3) <i>Identification des donneurs d'alerte / fréquence et modalité des réunions d'information des donneurs d'alerte / modalités de repérage</i>		
<p>Les ménages seront principalement orientés par les donneurs d'alerte ayant jugé d'une situation de précarité énergétique. Les donneurs d'alerte sont des personnes au contact de ménages en situation de précarité énergétique potentielle ou avérée, qui connaissent un minimum la situation du ménage et qui sont capables de juger des difficultés rencontrées par le ménage en matière énergétique. Il s'agit des assistantes sociales, des auxiliaires de vie, des gardiens d'immeubles, des fournisseurs d'énergie, des employés ou bénévoles d'associations caritatives, d'associations de quartier, des médecins...</p> <p>Une information sur ce qu'est la précarité énergétique sera communiquée auprès des donneurs d'alerte. Au contact de ménages en situation de précarité énergétique, ils rempliront une fiche navette avec l'accord du ménage et cette fiche sera donnée au SLIME afin d'avoir une base sur laquelle intervenir. En tant qu'animatrice SLIME, Energies Solidaires, aura pour mission de renforcer le réseau de donneurs d'alerte en communiquant auprès des travailleurs sociaux et des habitants relais.</p> <p>Au besoin, les ménages seront également repérés via des campagnes de porte-à-porte, campagnes qui auront lieu principalement dans des zones dites à fort risque de précarité énergétique. Les zones ou quartiers identifiés pour les campagnes de porte-à-porte seront préalablement discutés et proposés par le Comité de suivi, fruit d'un travail transversal avec notamment les Directions Habitat, Politique de la ville et Logement de la Communauté urbaine.</p> <p>Parallèlement aux signalements faits par les donneurs d'alerte et aux campagnes de porte-à-porte, une campagne de communication sur l'existence du SLIME sera réalisée : affiches, plaquettes, articles dans la presse locale et municipales, afin de toucher l'ensemble des communes de la Communauté urbaine.</p> <p>Dans l'éventualité où ces actions ne suffiraient pas, des opérations de communication directes seront menées pour informer les ménages de l'existence du dispositif. Il s'agira de campagnes d'information, de stands d'information, d'animations (ex : atelier écogestes).</p>	Mobilisation des travailleurs sociaux de la collectivité pilote	OUI
	Mobilisation des travailleurs sociaux d'une collectivité partenaire (CCAS,	OUI
	Réseau de donneurs d'alertes externe à la collectivité	OUI
	Traitement des dossiers FSL	NON
	Campagne de visites systématiques sur des zones identifiées	NON
	Utilisation des fichiers d'impayés	NON
	Campagne de communication à destination des ménages	OUI
	Animations et sensibilisation à la précarité énergétique	OUI
	Autres démarches d'identification, à préciser	Ateliers écogestes, porte-à-porte stands
Qui réalise les visites à domicile ? <i>profil et nombre de personnes en charge de réaliser les visites</i>		
<p>Les visites à domicile seront réalisées par des chargés de visite, recrutés précédemment sur le SLIME.</p> <p>Ils ont un profil de conseiller énergie et ont été formés au Diagnostic socio-technique. L'objectif a été de recruter en priorité des jeunes du territoire motivés et impliqués pour travailler au contact des ménages.</p> <p>Une attention particulière a été portée pour que les équipes de chargés de visite soient rompues aux techniques de communication, pour argumenter, convaincre et faire passer les bons messages et les bonnes pratiques face aux ménages.</p> <p>Sur le territoire, il y aura 2,5 ETP de chargés de visite.</p> <p>En cas de turn-over des équipes en cours d'année, les chargés de visites seront recrutés sur les mêmes critères.</p> <p>Auquel cas, des formations seront nécessaires pour les nouveaux recrutés.</p> <p>La formation "Réaliser un diagnostic sociotechnique au domicile de ménages en précarité énergétique" sera réalisée par Croix Rouge Insertion, et une formation "Habilitation électrique BS" sera également dispensée.</p>	Qui réalise les visites à domicile ?	Partenaire opérationnel
	Modalités de la visite	2025 Seul
	Profil du chargé de visite	2025 Conseiller énergie
	Profil du second chargé de visite (si binôme)	2025 N/A
	Besoin de formation au diagnostic sociotechnique	NON
	Nombre de chargés de visite à former	
	Formation pour habilitation électrique	Réalisée
	Nombre de chargés de visite mobilisés pour le Slime	2
	Comment se déroule une visite à domicile ? <i>déroulement / durée / contenu du kit (cf critères 4 et 5)</i>	
<p>A la suite d'une orientation par un donneur d'alerte ou d'une manifestation d'un ménage à vouloir être accompagné par le dispositif, un entretien téléphonique est proposé au ménage. Cette première prise de contact permet d'expliquer le dispositif, préparer la visite (documents et accessibilité des compteurs) et de fixer une date de visite. Pour le chargé de visite, cette prise de contact permettra de mieux cerner la situation du ménage et d'adapter la visite.</p> <p>Les visites seront réalisées par les chargés de visites, seul ou en binôme si besoin. Comme énoncé précédemment, les chargés de visite devront suivre la formation « Réaliser un diagnostic sociotechnique au domicile des ménages ».</p> <p>Lors de la première visite, le diagnostic sociotechnique sera réalisé en 2 heures. Il sera indispensable que les chargés de visite prennent leur temps pour analyser la situation du ménage et être attentif à ces questions. Lors de la deuxième visite, qui dure environ 1h et demi, un rapport sera remis au ménage et des équipements</p>	Nombre de visites par ménage	2025 2
	Durée totale de la/des visites	3h
	Qui installe les équipements d'économies d'énergie ?	Le chargé de visite

Détailler le circuit et les modalités d'orientation et de soutien renforcé des ménages
 Comment sont repérées les structures proposant des solutions ? (cf critère 7)
 L'orientation se fait-elle pendant ou après la visite / par qui ? / vers quelles structures ? / vers quel type de solutions ? / avec quels outils ?
 Un comité technique ou comité d'orientation est-il prévu pour passer en revue les dossiers ?
 Quelles sont les modalités de soutien renforcé / quels services et partenaires réalisent chacun de ces accompagnements / quels besoins en formation ? (cf critère 8)

MODALITES D'ORIENTATION
 De par son expérience sur le territoire, Energies Solidaire possède une bonne vision des orientations et des partenaires à proposer au ménage. La liste des orientations est actualisée régulièrement grâce une veille de nos équipes et les échanges nos partenaires.

A la suite de la première visite et du diagnostic sociotechnique réalisé auprès des ménages, les **orientations préconisées** par les chargés de visite seront présentées, discutées et validées au sein de l'équipe SLIME d'Energies Solidaires (comité de suivi).

Pour les cas les plus complexes, les dossiers seront traités par le comité de la **Cellule d'Orientation**. Cette cellule d'orientation, composée des animateurs SLIME et chargés de visite d'Energies Solidaires, des instances de GPSEO (Développement Durable, Habitat) ainsi que de partenaires sociaux et relais locaux. Elle se réunira en fonction des besoins.

Les **préconisations d'orientation** se feront vers les dispositifs et structures suivants : MaPrimeRénov' Sérmité, Espace France Rénov', Declics Energie (ex Familles à Energie Positive), TAS, Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), CAF, associations caritatives. Ces acteurs pourront être réunis en une cellule d'orientation, dont la composition sera définie par le comité de suivi.

En fonction des observations et informations recueillies, les chargés de visite évoqueront lors de la deuxième visite les dispositifs existants pouvant être sollicités et leur pertinence. Durant ce rendez-vous, le chargé de visite expliquera en détail les choix d'orientations proposées, leur pertinence et le parcours que le ménage devra suivre.

L'orientation d'un ménage vers une **structure partenaire** sera accompagnée d'un rapport remis au(x) partenaire(s), à ou aux acteurs relais. La mise en contact ménages-acteurs relais s'étudie au cas par cas. En général, c'est le ménage qui contacte directement l'acteur relais. Néanmoins, selon les profils des ménages, l'opérateur accompagne les foyers. Exemple : l'opérateur proposera au ménage pour l'accompagner dans ses démarches auprès du fournisseur d'énergie quand il s'agira de faire modifier un abonnement énergie pour l'adapter à la consommation du foyer.

Les actions de **reporting**, réalisées au sein du comité de suivi, permettront de s'assurer que les ménages se sont bien saisis de la solution (ou des solutions) qui leur était préconisée par les équipes SLIME.

Les ménages orientés dans le cadre du programme SLIME seront contactés 1mois, 3mois, 6mois puis 12 mois après la visite du chargé de visite afin d'avoir un **suivi** sur l'évolution de la situation du ménage.

ACCOMPAGNEMENT RENFORCE
 Le but de cet accompagnement est d'accompagner les **ménages en grande difficulté** et pour lesquels aucune démarche ne serait engagée pour diverses raisons :
 - ne parle pas Français
 - phobie administrative
 - incapacité physique
 - difficulté diverses

Le ménage suivi peut être accompagné dans ses démarches administratives auprès des différentes structures pouvant lui procurer des aides afin d'améliorer son confort dans son logement (CCAS, CAF, fournisseur, caisse de retraite...). Concernant la réalisation de travaux, en auto-réhabilitation accompagnée, avec des prestataires ou via le dispositif Habiter Mieux par exemple. Une ou plusieurs visites supplémentaires peuvent être proposées.

Une **médiation entre le locataire et le bailleur** peut également être proposée dans certains cas afin de débloquer certaines situations, les agents du dispositif SLIME jouant le rôle de tiers de confiance.

Quand le ménage est-il orienté ?	Lors d'une seconde visite
Quel est le principal format de remise du rapport de visite ?	De visu
Qui est le principal décideur pour l'orientation des ménages ?	Le chargé de visite
	Et après validation par le responsable SLIME
	Détailler l'orientation
Quelles sont les modalités d'orientation et de soutien renforcé prévues par le dispositif ?	Accompagnement sur les usages de l'énergie/de l'eau
Quels services/partenaires réalisent chacun de ces accompagnements ?	Accompagnement social et budgétaire
Liste non exhaustive : - Mise en place d'une action de médiation bailleur-locataire sur les questions énergétiques dans le logement, - Aide aux démarches administratives : pour changer de logement, remplir une déclaration de revenus, changer de fournisseur/de contrat d'énergie, faire une demande de prêt ou d'échelonnement d'une dette d'énergie... - Suivi régulier de la mise en œuvre des orientations post-visite : rappels téléphoniques du ménage/des acteurs relais, nouvelle(s) visite(s)... - Aide à la gestion budgétaire, - Suivi et analyse des consommations d'énergie sur un temps long, - Etc.	Paiement des factures d'énergie/d'eau
	Médiation, relation bailleur-locataire
	Travaux & équipements domestiques
Besoin de formation à la "médiation bailleur-locataire"	OUI

Détailler le soutien renforcé en lien avec l'orientation	Partenaire en charge du soutien renforcé
Prise de contact a 3 mois pour s'assurer de la bonne compréhension de nos recommandations et aider à Energies Solidaires possède la labellisation Point Conseil Budget de l'état, et peut donc accompagner les ménages sur les questions budgétaires de manière large (dettes, Appel avec/pour les ménages pour aider à débloquer des situations. Nous aidons à la création d'espace client pour voir la consommation, nous faisons des simulations chèque	Partenaire opérationnel
Aide sur la gestion budgétaire globale	Partenaire opérationnel
Accompagnement auprès des fournisseurs/distributeurs	Partenaire opérationnel
Tiers de confiance	Partenaire opérationnel
Conseil France Rénov et aide au réglage des appareils	Partenaire opérationnel

Options complémentaires (intégrées dans le forfait)

Soutien renforcé (au-delà des 20%)

Détailier les actions mises en place si différentes de celles prévues dans l'objectif socle de 20% des ménages

		2025	-	
<p>Grâce au suivi poussé des ménages, avec rappel à 1mois, 3mois, 6 mois et 12 mois, nous identifions plus rapidement les problématiques et blocages des ménages. Cela nous permet de leur proposer, en cas d'impossibilité ou limite du ménage dans la réalisation de certaines démarches, de pouvoir l'accompagner de manière assez réactive.</p> <p>Cet accompagnement renforcé est en augmentation depuis quelques années avec près de 40% des ménages concernés en 2023.</p>	Prévu par le dispositif ?	OUI - 50% suppl.	NON	<p><i>Il est prévu qu'au moins 20% des ménages bénéficiaires du Slime bénéficient d'un soutien renforcé vers la mise en œuvre des solutions. Une bonification de 50€ est accordée à chaque tranche supplémentaire de 10% de ménages bénéficiant d'un soutien renforcé.</i></p>

Forte articulation avec un dispositif de type FSATME

Détailier les actions mises en place

		2025	-	
<p>Déploiement d'un fonds de dotation Les objectifs de ce fonds sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Aider des interventions non concernées par les aides de droit commun (fuite d'eau, vitre cassée, réparation d'une panne d'équipement, entretien des équipements). -Répondre à des situations d'urgence -Répondre à des situations bloquées : ménage non éligible aux aides de droit commun (locataires notamment), reste à charge des travaux trop important, méfiance à l'égard des dispositifs ou de la rénovation (personnes âgées notamment). Démotivation à se lancer dans des travaux d'envergure -Credibiliser l'action SLIME : réponse concrète et rapide après la visite -Encourager la rénovation énergétique globale et performante, à travers un dispositif « d'étape » 	Prévu par le dispositif ?	OUI	NON	<p><i>La collectivité développe des dispositifs correspondant aux besoins identifiés dans le cadre du Slime et qui bénéficieront à au moins 20% des ménages bénéficiaires (exemple : Fond social d'aide aux travaux de maîtrise d'énergie, fond d'aide au remplacement d'équipements..).</i></p>

Suivi à N+1

Détailier les actions mises en place

		2025	-	
<p>Le suivi à N+1 est déjà réalisé par Energies Solidaires et sera donc maintenu selon les modalités présentées par le CLER :</p> <p>Appel téléphonique avec le ménage afin de faire le point avec lui sur sa situation 1 an après le diagnostic sociotechnique (DST2), les orientations proposées et éventuellement l'accompagnement dont il aura bénéficié : ce qui a changé, ce qui n'a pas changé, pourquoi, s'il se sent capable de mettre en œuvre des orientations qui n'étaient pas envisageables il y a un an, etc.</p> <p>Si, à l'issue de cet appel, il s'avère que finalement le suivi N+1 n'a pas d'intérêt à aller plus loin, l'action s'arrête là et le ménage est tout de même comptabilisé dans les 15% de ménages (a minima) devant faire l'objet d'un suivi N+1 si vous avez choisi cette option dans le forfait.</p> <p>Si, à l'issue de cet appel, il apparaît pertinent préconiser de nouvelles orientations et surtout de mettre en place un nouvel accompagnement renforcé, les acteurs relais devront être mobilisés en conséquence. Si l'échange téléphonique met à jour la nécessité de retourner au domicile du ménage (parce que l'échange par téléphone est difficile, ou parce qu'il y a des éléments à aller relever, observer ou vérifier chez le ménage), une</p>	Prévu par le dispositif ?	OUI	NON	<p><i>La collectivité prévoit un nouveau RDV à N+1 avec au moins 15% des ménages afin d'identifier de nouvelles actions à mettre en place.</i></p>

Options complémentaires (par action)

Animation territoriale Détailler les actions mises en place			
<p>Une cellule d'orientation, composée des référents et animateurs SLIME de l'association et des différentes structures travaillant au plus près des ménages en difficulté (services, donneurs d'alerte, acteurs sociaux, acteurs liés à la précarité énergétique...) est mise en place. Cette cellule propose les orientations des ménages visités.</p> <p>En complément, Energies Solidaires dispose d'un appartement pédagogique mobile, le Nomad'APPART qu'il propose aux partenaires donneurs d'alertes pour former les équipes sur l'identification de la précarité énergétique et les premières actions à mettre en oeuvre.</p> <p>Nous proposons également différentes activités ludiques, comme l'utilisation du jeu Econ'Home pour former les équipes sociales sur la thématique de l'énergie.</p> <p>La newsletter, créée fin 2018, reste d'actualité et permet d'informer le réseau sur les actualités du SLIME et du sujet de la précarité énergétique de manière générale.</p>	<p>Prévu par le dispositif ?</p>	<p>OUI</p>	<p><i>La collectivité développe et consolide un réseau de partenaires susceptibles d'identifier et d'accompagner les ménages en situation de précarité énergétique.</i></p> <p><i>La collectivité assure la coordination d'un comité dédié à l'orientation des ménages.</i></p> <p><i>Cette tranche n'est accessible qu'aux collectivités engagées dans un dispositif pluriannuel (minimum 18 mois)</i></p>
Evaluation locale Détailler les actions mises en place			
<p>L'évaluation porte sur des éléments quantitatifs et qualitatifs en lien avec les objectifs du dispositif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification des ménages : mobilisation du réseau de donneurs d'alerte - l'accompagnement des ménages : nombre de ménages accompagnés (=nombre de DST réalisés), nombre de ménages approchés/sensibilisés (via des ateliers, des campagnes de porte-à-porte, tenues de stand, etc.), l'enquête de satisfaction des ménages accompagnés par le SLIME (100% en 2020*). - l'animation du dispositif : le réseau de donneurs d'alerte mobilisé, les rendez-vous et réunions organisées ou auxquels l'équipe slime est mobilisée (435 membres en 2021, dont 80 très actifs fournissant régulièrement des fiches navettes*). - moyens humains mobilisés pour mener le dispositif - communication : actions de communication menées auprès des ménages (ateliers, stands d'information, etc.) <p>Un focus sera réalisé sur le retour des ménages et le degré de satisfaction des foyers accompagnés par le dispositif SLIME.</p> <p>Tous les ménages accompagnés par le dispositif seront rappelés selon la méthodologie SLIME mise en place en 2021 par le CLER</p>	<p>Prévu par le dispositif ?</p>	<p>OUI</p>	<p><i>La collectivité s'engage à mettre en place une démarche d'évaluation locale de leur dispositif.</i></p>



Date de début du Slime	Date de fin du Slime	Durée de l'action (en mois)
01/01/2021	31/12/2023	36
Budget prévisionnel de la collectivité pour le Slime	Budget réel de la collectivité pour le Slime	
429 450,00 €	429 450,00 €	
Nombre prévu de ménages recevant une visite sur la période	Nombre réel de ménages ayant reçu une visite sur la période	Nombre de ménages sur le territoire d'action
507	497	84 585
Objectif de visite prévu (%)	Objectif de visite réalisé (%)	
1,998	1,959	
Pour quelles raisons la collectivité souhaite-t-elle renouveler son dispositif ?		
La Communauté Urbaine a souhaité renouveler son dispositif pour plusieurs raisons :		
<p>Éléments qualitatifs sur le repérage</p> <p>Quelles ont été vos difficultés ? Comment ont-elles été surmontées ? Qu'est-ce qui change depuis le dernier Slime ? Qu'est-ce qui perdure ? Vous pouvez également partager des réussites sur la mise en œuvre du Slime.</p> <p>Les actions les plus importantes dans le repérage et l'atteinte des publics en situation de précarité énergétique sont la constitution d'un réseau de donneurs d'alerte efficace et varié sur le territoire, véritable relais auprès des habitants ainsi que les actions de porte-à-porte, mission parallèle et complémentaire pour toucher les publics hors réseaux habituels (AS, fichiers de personnes éligibles aux aides ...).</p> <p>Point d'attention : maintenir la dynamique des acteurs sur le territoire en les impliquant régulièrement et en leur montrant l'intérêt pour tous d'une telle démarche. Dans ce sens, des réunions d'informations seront organisées plus régulièrement auprès des donneurs d'alerte et des acteurs du territoire afin de maintenir la synergie déjà en place. La newsletter devrait également permettre de répondre à cette ambition.</p> <p>Plusieurs actions ont été mises en place en 2023-2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lien plus direct entre les conseillers France RENOV de l'association et les chargés de visite du SLIME - Actions sur les territoires avec le Nomad'APPART, en partenariat avec de nombreux bailleurs sociaux - Action de diagnostic eau avec SUEZ dans le cadre de la Plomberie solidaire 		
<p>Éléments qualitatifs sur la réalisation des visites à domicile</p> <p>Quelles ont été vos difficultés ? Comment ont-elles été surmontées ? Qu'est-ce qui change depuis le dernier Slime ? Qu'est-ce qui perdure ? Vous pouvez également partager des réussites sur la mise en œuvre du Slime.</p> <p>De plus en plus de situations d'insalubrité et d'indignité sont repérées sur le territoire.</p> <p>Energies Solidaires utilise la plateforme Histologe de manière efficace et est bien identifiées par les différents acteurs sociaux qui l'utilisent.</p> <p>On remarque un besoin de matériel plus important chez les ménages.</p>		
<p>Éléments qualitatifs sur l'orientation et le soutien renforcé</p> <p>Quelles ont été vos difficultés ? Comment ont-elles été surmontées ? Qu'est-ce qui change depuis le dernier Slime ? Qu'est-ce qui perdure ? Vous pouvez également partager des réussites sur la mise en œuvre du Slime.</p> <p>Un "catalogue" d'orientations a été mis en place et est mis à jour régulièrement. Il permet de faciliter et d'homogénéiser les orientations proposées par les chargés de visites.</p> <p>Les orientations proposées par les chargés de visites, sont relues et complétées si besoin systématiquement par les animateurs du dispositif afin d'avoir un deuxième regard sur les situations des ménages.</p> <p>Des points internes hebdomadaires sont réalisés par l'équipe SLIME d'Energies Solidaires pour traiter les situations les plus délicates.</p> <p>En complément, la cellule d'orientation permet un appui et un accompagnement pour compléter l'orientation des ménages. Il est prévu de relancer plus...</p>		
<p>Autres éléments sur la mise en œuvre du Slime</p> <p>Le Slime a-t-il permis de déclencher d'autres actions ? A-t-il contribué à identifier, voire à répondre (par des actions/dispositifs complémentaires) à d'autres besoins pour lutter contre la précarité énergétique ?</p> <p>L'expérience acquise et capitalisée sur le SLIMEE a permis son développement sur la CU GPSEO. Ce déploiement réussi a permis de renforcer voire de créer de nouveaux partenariats et ainsi de monter des projets comme par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'appartements pédagogiques pour le compte de bailleurs sociaux; (Appartement Les Résidences Yvelines Essone toujours effectif depuis 6ans à Chanteloup-les-Vignes) - des conventions de partenariats avec le distributeur d'eau SUEZ; (Action La Plomberie Solidaire depuis 3ans) - des campagnes de sensibilisations individuelles en Porte à Porte avec les bailleurs (Action avec Batigère en 2023-2024) - le montage du projet Nomad'appart, outil itinérant lauréat du plan France Relance qui vise à aller dans les territoires au contact des ménages en difficulté avec un outil pédagogique sur les économies d'énergie et d'eau 		


DÉPENSES PRÉVISIONNELLES DE LA COLLECTIVITÉ ANNÉE 2025

Activités 2025					Dépenses prévisionnelles (€) 2025
1. Coordination du dispositif et animation territoriale					28 450,00 €
Dépenses d'exploitation (frais directs)	détailler dépense si besoin	Coût jour ou unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)	
Actions de sensibilisation, animation et formation auprès des professionnels	Chef de projet SLIME ES	21 500,00 €	1,0	21 500,00 €	21 500,00 €
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
Dépenses de personnel (moyens humains)	détailler dépense si besoin	Coût jour ou unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)	
Gestion et suivi administratif	Chargé de suivi SLIME	165,00 €	18,0	2 970,00 €	6 950,00 €
Communication		199,00 €	5,0	995,00 €	
Autre (préciser à droite)	Administratif	199,00 €	15,0	2 985,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
2. Diagnostics socio-techniques et soutien renforcé					154 500,00 €
Dépenses d'exploitation (frais directs)	détailler dépense si besoin	Coût jour ou unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)	
Équipements d'économies d'énergie	Achats ES	30,00 €	230,0	6 900,00 €	154 500,00 €
Déplacements	Frais ES	10 500,00 €	1,0	10 500,00 €	
Coordination des visites à domicile	Chef de projet SLIME ES	45 850,00 €	1,0	45 850,00 €	
Réalisation des visites à domicile	2 1/2 Chargés de visites ES	81 250,00 €	1,0	81 250,00 €	
Autre (préciser à droite)	Fonds petits Travaux	10 000,00 €	1,0	10 000,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
Dépenses de personnel (moyens humains)	détailler dépense si besoin	Coût jour ou unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)	
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
3. Evaluation					4 000,00 €
Dépenses d'exploitation (frais directs)	détailler dépense si besoin	Coût jour ou unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)	
Réalisation de l'évaluation	Evauation interne	4 000,00 €	1,0	4 000,00 €	4 000,00 €
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
Dépenses de personnel (moyens humains)	détailler dépense si besoin	Coût jour ou unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)	
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
4. Formations et accompagnement méthodologique					700,00 €
4.1 Formations					700,00 €
Dépenses d'exploitation (frais directs)	détailler dépense si besoin	Coût jour ou unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)	
Frais de formation au diagnostic sociotechnique	0,00 €	1 400,00 €		0,00 €	700,00 €
Habilitation électrique	Habilitation électrique	500,00 €		0,00 €	
Frais de formation à la médiation bailleur-locataire		350,00 €	2,0	700,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
Dépenses de personnel (moyens humains)	détailler dépense si besoin	Coût jour ou unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)	
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
				0,00 €	
4.2 Accompagnement méthodologique					0,00 €
Dépenses d'exploitation (frais directs)	détailler dépense si besoin	Coût jour ou unitaire	Nombre (jours, km, kits, etc)	Montant (€)	
				0,00 €	
					187 650,00 €
					189 387,50 €
DÉPENSES DIRECTES DES PARTENAIRES FINANCIERS ANNÉE 2025					
Activité concernée	Partenaire financier	Bénéficiaire	Dépenses		
DÉPENSES DES PARTENAIRES FINANCIERS (non éligible au financement Slime)					0,00 €
BUDGET TOTAL DU DISPOSITIF (TOUS FINANCEURS CONFONDUS)					187 650,00 €



Activités -		Dépenses prévisionnelles (€) -	
1. Coordination du dispositif et animation territoriale		0,00 €	
Coût jour ou unitaire		0,00 €	0,00 €
		0,00 €	
		0,00 €	
		0,00 €	
		0,00 €	
Coût jour ou unitaire		0,00 €	0,00 €
		0,00 €	
		0,00 €	
		0,00 €	
		0,00 €	
2. Diagnostics socio-techniques et soutien renforcé		0,00 €	
Coût jour ou unitaire		0,00 €	0,00 €
		0,00 €	
		0,00 €	
		0,00 €	
		0,00 €	
		0,00 €	
		0,00 €	
		0,00 €	
		0,00 €	
		0,00 €	
Coût jour ou unitaire		0,00 €	0,00 €
		0,00 €	
		0,00 €	
		0,00 €	
		0,00 €	
		0,00 €	
		0,00 €	
		0,00 €	
		0,00 €	
		0,00 €	
3. Evaluation		0,00 €	
Coût jour ou unitaire		0,00 €	0,00 €
		0,00 €	
		0,00 €	
		0,00 €	
		0,00 €	
Coût jour ou unitaire		0,00 €	0,00 €
		0,00 €	
		0,00 €	
		0,00 €	
		0,00 €	
4. Formations et accompagnement méthodologique		0,00 €	
4.1 Formations		0,00 €	
Coût jour ou unitaire		0,00 €	0,00 €
		0,00 €	
		0,00 €	
		0,00 €	
		0,00 €	
Coût jour ou unitaire		0,00 €	0,00 €
		0,00 €	
		0,00 €	
		0,00 €	
		0,00 €	
4.2 Accompagnement méthodologique		0,00 €	
Coût jour ou unitaire		0,00 €	0,00 €
TOTAL ANNUEL DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES DE LA COLLECTIVITÉ pour son Slime		0,00 €	
ASSIETTE DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES ANNUELLES DE LA COLLECTIVITÉ ÉLIGIBLES AU FINANCEMENT Slime		0,00 €	
DÉPENSES DES PARTENAIRES FINANCIERS (non éligible au financement Slime)		0,00 €	
BUDGET TOTAL DU DISPOSITIF (TOUS FINANCEURS CONFONDUS)		0,00 €	



Coût jour ou unitaire

Coût jour ou unitaire

Coût jour ou unitaire

Coût jour ou unitaire

Coût jour ou unitaire

Coût jour ou unitaire

Coût jour ou unitaire

Coût jour ou unitaire

Coût jour ou unitaire

SLIME

Un premier pas
contre la précarité
énergétique

Budget prévisionnel

Merci de ne compléter que les cases jaunes et rouges foncées (menus déroulants)
Les cases rouges clair se remplissent automatiquement



Coût jour ou unitaire

Coût jour ou unitaire

Coût jour ou unitaire

Coût jour ou unitaire

Coût jour ou unitaire

Coût jour ou unitaire

Coût jour ou unitaire

Coût jour ou unitaire

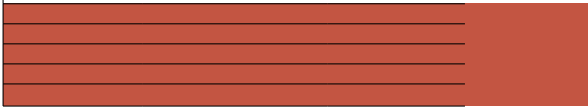
Coût jour ou unitaire

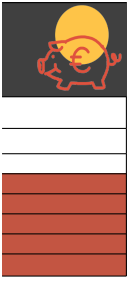
RECETTES PREVISIONNELLES DU DISPOSITIF SUR TOUTE LA PÉRIODE

Nom de la structure	Montant de la participation
Collectivité Pilote	
Partenaire financier 1	
Partenaire financier 2	
Partenaire financier 3	
Partenaire financier 4	
Partenaire financier 5	
Total	0,00 €
Recettes pour la collectivité	0,00 €
Recettes finançant directement un partenaire opérationnel, des équipements ...	0,00 €





Bénéficiaire





4. Equipements

 Un premier pas contre la précarité énergétique		Budget prévisionnel - <i>petits équipements</i>					
ANNEE 2025							
Liste des équipements d'économie d'énergie installés chez les ménages pendant la visite à domicile				Liste des équipements de mesure utilisés pendant les visites à domicile			
Équipement d'économies d'énergie	Coût unitaire	Nombre	Total	Équipements de mesure	Coût unitaire	Nombre	Total
Lampe de classe A pour la métropole	3,08	450	1 386,00 €	Thermomètre	51,6	2	103,20 €
Coupe-veille automatique	2,8	340	952,00 €	Thermomètre de frigo	2	2	4,00 €
Lampe à LED pour l'éclairage d'accentuation		0	- €	Hygromètre	8,25	2	16,50 €
Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage		0	- €	Mètre laser	0	0	- €
Robinet thermostatique		0	- €	Débitmètre	19	2	38,00 €
Programmateurs d'intermittence centralisés pour un chauffage à		0	- €	Wattmètre	15	2	30,00 €
Programmateurs d'intermittence centralisés pour un chauffage électrique		0	- €	Mètre	6	2	12,00 €
Reducteur de débit pour robinet	1,35	0	- €	Autre équipement de mesure (préciser)			- €
Douchette économe	6,5	600	3 900,00 €	Autre équipement de mesure (préciser)			- €
Réflecteur de chaleur	4	10	40,00 €	TOTAL			203,70 €
Joint de fenêtre	2,4	50	120,00 €				
Bas de porte	2,5	170	425,00 €				
Doubles-rideaux épais	20	100	2 000,00 €				
Douche minute sablier	1,65	170	280,50 €				
Sac éco chasse d'eau	1,8	50	90,00 €				
Réducteur débit douche	5,13	40	205,20 €				
Thermomètre hygromètre	7,25	140	1 015,00 €				
Verres à dent	1	50	50,00 €				
TOTAL			10 463,70 €				

4. Equipements

SLiME

Un premier pas
contre la précarité
énergétique

Budget prévisionnel - *petits équipements*

Merci de ne compléter que les cases jaunes
Les cases rouges clair se remplissent automatiquement



4. Equipements

SLiME

Un premier pas
contre la précarité
énergétique

Budget prévisionnel - *petits équipements*

Merci de ne compléter que les cases jaunes
Les cases rouges clair se remplissent automatiquement



Critères de sélection	Vérfié	Commentaires pour le jury de sélection (si besoin)
1. Le dispositif est piloté et financé ou co-financé par une ou des collectivités locales, leur groupement et établissement ou un groupement d'intérêt public (GIP).	OUI	
2. Le dispositif cible les ménages en situation de précarité énergétique , telle que définie dans la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement, et quel que soit le statut d'occupation du logement .	OUI	
3. Le dispositif prévoit une ou plusieurs démarche(s) d' identification des publics cibles , qu'il est en mesure d'explicitier. Il s'agit de :	OUI	
Ø Traiter le stock de dossiers FSL qui constitue un premier gisement de cas à visiter systématiquement, notamment les ménages qui ont bénéficié plusieurs fois d'aides pour impayés d'énergie.	NON	
Ø Mener une campagne de visites systématiques dans les zones où se concentrent les situations de précarité énergétique .	NON	
Ø Intervenir au cas par cas, suite à un signalement par des « donneurs d'alertes » (travailleurs sociaux, intervenants médicaux...) ou par les ménages eux-mêmes.	OUI	
Ø Autre démarche d'identification (à détailler)	NON	
4. Le dispositif comporte a minima une visite du ménage dans son logement , qui vise à établir avec la famille un diagnostic socio-technique de sa situation. Cette visite ne pré-suppose pas de travaux. Elle est d'abord destinée à identifier les situations de précarité énergétique, et qualifier la	OUI	
5. Le dispositif prévoit l' installation durant la visite, de petits équipements peu onéreux et permettant rapidement des économies et/ou l'amélioration du confort. Ces équipements peuvent concerner à la fois l'énergie et l'eau (ampoules basse consommation, multiprise avec interrupteur, joint de fenêtre, survitrage, aérateur de robinet, réducteur de débit...).	OUI	
6. En amont des visites , le dispositif prévoit et organise l' information et la coordination régulière des partenaires concernés , notamment pour les donneurs d'alerte et relais locaux à même de faire « remonter » des ménages susceptibles de bénéficier d'une visite à domicile.	OUI	
7. Après la réalisation des visites , le dispositif prévoit les outils de liaison et l'organisation nécessaires pour assurer, chaque fois qu'ils pourraient être éligibles, la réorientation des ménages détectés via le Slime vers les dispositifs locaux et/ou nationaux de lutte contre la précarité énergétique mobilisables sur le territoire (notamment le programme Habiter Mieux)	OUI	
8. Le dispositif prévoit et détaille les modalités de soutien renforcé pour au moins 20% des ménages bénéficiaires du Slime, après la réalisation des visites et la réorientation des ménages vers des dispositifs adaptés à leur situation.	OUI	
Un objectif minimal de 50 ménages par an est fixé pour toutes les collectivités 9. Les objectifs des visites à domicile correspondent à : Ø Pour les territoires d'action (département, ville, EPCI, territoire expérimental circonscrit) de moins de 300 000 ménages : au moins 1/1000 ménage accompagné la première année au moins 1,5/1000 ménage accompagné la deuxième année au moins 2/1000 ménage accompagné la troisième année* *Au-delà de 450 ménages accompagnés la collectivité n'est plus soumise à une obligation Ø Pour les territoires d'action (département, ville, EPCI, territoire expérimental circonscrit) de plus de 300 000 ménages : Au moins 300 ménages accompagnés la première année Au moins 450 ménages accompagnés les années suivantes Ø au moins 1/1000 ménage par an pour les territoires d'action à densité peu élevée quelle que soit l'année de pilotage du Slime : ode plein droit pour les collectivités possédant une densité de population inférieure à 50hab/km2	2,0	soit 230 ménages qui recevront une visite
10. Le dispositif concerné n'est pas co-financé par l'ADEME, par l'ANAH ou par le SARE.	OUI	
11. La collectivité s'engage à produire un récapitulatif annuel des dépenses liées au programme Slime, et à faire attester ce récapitulatif par : le.la responsable dûment habilité.e pour engager légalement la structure; le.la comptable public.que (pour ce qui concerne les dépenses d'exploitation - ou frais directs); le.la responsable dûment habilité.e (DGA, DGS, responsable RH...) pour certifier l'exactitude du temps passé sur le projet pour l'ensemble des agents impliqués.	OUI	
12. La collectivité s'engage à utiliser le logiciel SoliDiag, mis à disposition par le CLER, pour le reporting des visites.	OUI	
13. La collectivité s'engage à fournir un bilan annuel au CLER des activités (dépenses réalisées et ménages accompagnés et saisis dans SoliDiag).	OUI	
14. La collectivité s'engage à faire signer une fiche RGPD à chaque ménage bénéficiaire du dispositif et à conserver cette fiche qui attestera de la visite en cas d'audit.	OUI	



Forfait (visite)

Base	300,00 €							
	2025	-	-	-	-	-	-	-
DST réalisé en deux visites ou en binôme	OUI	100,00 €	NON	100,00 €	NON	100,00 €	NON	100,00 €
Profil "expert"	OUI	100,00 €	NON	100,00 €	NON	100,00 €	NON	100,00 €
Soutien renforcé (au-delà des 20% minimum)	OUI	250,00 €	NON	- €	NON	- €	NON	- €
Forte articulation avec des dispositifs de type FSATME	OUI	50,00 €	NON	50,00 €	NON	50,00 €	NON	50,00 €
Suivi N+1	OUI	50,00 €	NON	50,00 €	NON	50,00 €	NON	50,00 €
Réalisation des médiations	OUI	100,00 €	NON	100,00 €				
FORFAIT (visite)			Années	Forfait	Dégressivité	Dépenses prévisionnelles	Dépenses éligibles	Co-financements
		950,00 €	2025	218 500,00 €	0,5	154 500,00 €	154 500,00 €	77 250,00 €
		300,00 €	-	- €	-	- €	- €	- €
		300,00 €	-	- €	-	- €	- €	- €
	300,00 €	-	- €	-	- €	- €	- €	

77 250,00 €

Forfait (action)

	Années	Plafond	Dégressivité	Total plafonné	Dépenses prévisionnelles	Dépenses éligibles	Co-financements
Animation territoriale	2025	25 000,00 €	0,5	€ 12 500,00	28 450,00 €	30 187,50 €	12 500,00 €
Plafonds année 1 - 50.000€ années suivants - 25.000€	OUI	-	-	€ -	- €	- €	- €
	OUI	-	-	€ -	- €	- €	- €
	OUI	-	-	€ -	- €	- €	- €
Evaluation	2025	20 000,00 €	0,5	€ 10 000,00	4 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €
Plafonds 20.000€	OUI	-	-	€ -	- €	- €	- €
	OUI	-	-	€ -	- €	- €	- €
	OUI	-	-	€ -	- €	- €	- €
FORFAIT (action) - annuel	2025						14 500,00 €
	-						- €
	-						- €
	-						- €

14 500,00 €

Forfait (formations & accompagnement méthodologique) - 75%

Années	Formations		Ambassadeur Slime	Co-financements
	Dépenses prévisionnelles	Dépenses éligibles		
2025	700,00 €	700,00 €	- €	525,00 €
-	- €	- €		- €
-	- €	- €		- €
-	- €	- €		- €
				525,00 €

Plafond
ambassadeur Slime
2 500,00 €

Collectivité		Contact		Caractéristiques	
Collectivité	Communauté Urbaine du Grand Paris Seine & Oise	Contact	Stéphane BOUTIN	Outil de politique publique	Plan Climat Air Énergie Territorial / Plateforme locale de la rénovation énergétique
Nom local du dispositif	SLIME GPSEO	Mail	stephane.boutin@gpseo.fr	Repérage	
Territoire	13 communes	Téléphone	06 20 06 77 61	Critères retenus	Revenus très modestes (seuils ANAH) / Revenus très modestes (seuils ANAH) / Restriction / privation / Sensation de froid / Taux d'effort énergétique > 10% / Autre critère, à préciser ci-dessous:
Service	Direction Énergie - DGA Vie quotidienne	Adresse	Immeuble Autoneum - Rue des Chevries - 78410 Aubergenville	Mobilisation des travailleurs sociaux de la collectivité pilote	OUI
Département	Yvelines (78)	Type de dossier	Renouvellement	Réseau de donneurs d'alertes externe à la collectivité	OUI
Candidature préparée avec le soutien méthodologique d'un "ambassadeur"			NON		
Durée du dispositif					
Date de début	01/01/2025	Durée de l'action	12		
Date de fin	31/12/2025				
Nombre de visites					
Nombre de ménages sur le territoire	115 230	Minimum	Objectif/an pour 1000 ménages		
Nb de visites prévues	230	230			
Année 1	230	230	2,0		
Année 2	0	0			
Année 3	0	0			
Année 4	0	0			
Éléments budgétaires					
Budget total	187 650,00 €	Coût par ménage	815,87 €		
Budget de la collectivité	187 650,00 €		815,87 €		
Budget partenaires	- €	Coût équipement/ménage	45,49 €		
Par année	Budget total	Coût par ménage	Budget de la collectivité		
Année 1	187 650,00 €	815,87 €	187 650,00 €		
Année 2	- €	#DIV/0!	-		
Année 3	- €	#DIV/0!	-		
Année 4	- €	#DIV/0!	-		
Visites à domicile					
Quelle structure réalise les visites ?	Partenaire opérationnel				
Modalités de la visite	Seul				
Profil du chargé de visite	Conseiller énergie				
Besoin de formation au diagnostic sociotechnique	NON				
Formation pour habilitation électrique	Réalisée				
Nombre de visites	2				
Durée de la visite	3h				
Qui installe les équipements d'économies d'énergie ?	Le chargé de visite				
Nombre de chargés de visite	2				
Orientation					
Quand le ménage est-il orienté ?	Lors d'une seconde visite				
Quel est le principal format de remise du rapport de visite ?	De visu				
Qui décide de l'orientation ?	Le chargé de visite				
Soutien renforcé					
Modalités de soutien renforcé	Accompagnement sur les usages de l'énergie/de l'eau / Accompagnement social et budgétaire / Paiement des factures d'énergie/eau / Médiation, relation bailleur-locataire / Travaux & équipements domestiques				
Services et partenaires réalisant ces accompagnements	Prise de contact à 3 mois pour s'assurer de la bonne compréhension de nos recommandations et aider à leur mise en place. / Energies Solidaires possède la labellisation Point Conseil Budget de l'état, et peut donc accompagner les ménages sur les questions budgétaires de manière large (dettes, échéancier, etc.). Nous réalisons aussi des photocopies/impressions pour les ménages. / Appel avec/ pour les ménages pour aider à débloquer des situations. Nous aidons à la création d'espace client pour voir la consommation, nous faisons des simulations chèque énergie / Echange avec				
Besoin de formation à la médiation énergie bailleur-locataire	OUI				

